

VILLE DE VETHEUIL

LE JEUDI DIX MARS DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

ABSENTS EXCUSES : M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEÏTE,

date de convocation :	10/03/2022	nombre de conseillers :	
date d'affichage :	04/03/2022	en exercice :	14
		présents :	12
		votants :	12

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire informe l'assemblée de la fermeture définitive du salon de coiffure, remplacé par l'installation d'un brasseur artisanal.

Il est proposé d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

Renouvellement de la convention de prestations d'entretien des espaces verts de la MARPA à Vétheuil.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

1 TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION EN CABINET MEDICAL – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - AVENANTS AUX MARCHES CONCLUS AVEC LES SOCIETES SAR, ASPECT DECO, VISEU PEINTURE et LUGNE ELECTRICITE.

Il est rappelé que par délibération en date du 5 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer cinq marchés pour les travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en cabinet médical :

Objets	Titulaires	Montants HT
lot°1 : travaux préparatoires, démolition, terrassement, VRD, gros œuvre, charpente, couverture, zinguerie, serrurerie	SOCIETE SAR, 24, Rue Louis Blanc, 75010 PARIS	169.428,00 €
lot n°2 : menuiseries extérieures bois	TRECCANI ET FILS, 160, chaussée Jules César, 95130 LE PLESSIS BOUCHARD	40.757,00 €
lot n°3 : cloisons, doublage, isolation, faux plafond, menuiseries intérieures	ASPECT DECO, 44bis, Route de la Roche, 78 270 LIMETZ VILLEZ	34.470,00 €
lot n°4 : chauffage, VMC, plomberie, électricité	SANICOTHERM, 7 rue Claude Bernard, 93120 LA COURNEUVE	54.184,00 €
lot n°5 : carrelages, faïences, peintures, revêtement de sol pvc, parquet	VISEU PEINTURE, 18, rue de Vernouillet, 78670 MEDAN	27.919,71€

Par délibération en date du 17 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé la conclusion de deux avenants intégrant des modifications de la masse des travaux des marchés n°2021-01 (SOCIETE SAR) et 2021-02 (TRECCANI ET FILS) rendues nécessaires pendant le déroulement du chantier. Ces deux avenants ont respectivement augmenté les deux marchés de 13.845,00 € et 5.953,00 € HT.

Par délibération en date du 31 août 2021, le Conseil Municipal a décidé de résilier le marché conclu avec la société SANICOTHERM en raison de la défaillance de cette entreprise qui a entraîné une interruption des travaux et une désorganisation du chantier. Une nouvelle consultation a été lancée pour la remplacer et le 12 novembre 2021, le Conseil Municipal a choisi l'entreprise LUGNE ELECTRICITE, 43, rue Marcel Sembat, 78270 Bonnières-sur Seine.

Le déroulement du chantier a fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires.

Marché n°2021-01 conclu avec la société SAR

- Le bâtiment semblait comprendre sur le côté ouest deux fenêtres murées équipées de persiennes. Croyant procéder à la réouverture de ces deux fenêtres, la société SAR a découvert qu'elles n'avaient jamais existé et qu'elles avaient seulement été matérialisées par les persiennes pour des raisons de symétrie et d'esthétique. Il en est résulté des travaux de maçonnerie qui ont été intégrés au marché dans l'avenant n°1. L'ouverture de ces deux fenêtres nécessite la pose de deux garde-corps d'une esthétique similaire à ceux des autres fenêtres ;
- La découverte d'attaques xylophages sur la partie du plancher qui devait être conservée dans la pièce réservée au 1^{er} cabinet médical implique sa dépose, l'évacuation de la structure sous-jacente et la mise en œuvre d'une chape en béton ;
- La location module de cantonnement réservé au personnel était prévue pour une durée de 6 mois mais le chantier a pris un important retard (5 mois) dû à la défaillance de la société SANICOTHERM, titulaire initial du lot n°4 (chauffage, VMC, plomberie, électricité).
- Montants des travaux supplémentaires : 5.042,00 € HT

Marché n°2021-03 conclu avec la société ASPECT DECO

- Les prestations de démolition (cloisons, murs de plâtre) ont révélé des difficultés qui ne pouvaient pas être anticipées au stade des études et qui nécessitent un ensemble de travaux de finition « réceptionnables » par l'entreprise chargée de la peinture.
- Montants des travaux supplémentaires : 2.736,17 € HT

Marché n°2021-05 conclu avec la société VISEU PEINTURE

- La découverte d'attaques xylophages sur la partie du plancher qui devait être conservée dans la pièce réservée au 1^{er} cabinet médical induit l'augmentation de la surface de sol souple (en lieu et place du parquet déposé).
- Montants des travaux supplémentaires : 506,70 € HT

Marché n°2021-06 conclu avec la société LUGNE ELECTRICITE

- Apparue postérieurement au début du chantier, l'éventualité de l'ouverture future d'un cabinet de kinésithérapie dans la classe de maternelle mitoyenne conduit à prévoir la pose d'un fourreau TPC rouge D40 ;
- Il a été également décidé de modifier le tableau électrique du cabinet médical en vue de l'extension de celui-ci, avec la mise en place d'un interrupteur général adapté à la puissance demandée (36kVA) ;
- Pour répondre à la probabilité d'une remarque émanant du contrôleur technique, la pose d'un flash lumineux dans le sanitaire R+1 est projetée ;
- Montants des travaux supplémentaires : 773,42 € HT

Incidence financière des avenants sur le montant total des travaux

- Montant total initial : 331.840,72 € HT
- Montant des avenants 1 & 2 : 28.856,29
- Montant total après avenants n°1 et 2 : 360.697,01 € HT
- L'ensemble des avenants augmente le montant total initial des travaux de 8,69 %.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants aux marchés initiaux conclus avec les sociétés SAR, ASPECT DECO, VISEU PEINTURE et LUGNE ELECTRICITE.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions d'avenants, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2022.

2 RÉALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE VEXIN SUD - CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE

Neuf collectivités du Vexin Sud souhaitent travailler en commun sur l'avenir de l'alimentation en eau potable de leur territoire : les syndicats de la Vallée de l'Aubette, de la Source Saint-Romain, de la Montcient, de Frémainville-Seraincourt, de Villers-en-Arthies-Chaussy-Chérence et les communes de Haute-Isle, La Roche-Guyon, Vétheuil et Vienne-en-Arthies. Elles font face à diverses difficultés liées à la qualité ou à la quantité d'eau disponible et au vieillissement de leurs infrastructures. Elles s'interrogent également sur la future organisation des services d'eau potable, du fait de la loi NOTRe qui prévoit un transfert de cette compétence aux EPCI au plus tard en 2026.

Ces collectivités ont fait appel au département du Val d'Oise via son Assistance Technique Départementale (ATD) pour mettre en place un groupement de commande en vue d'établir un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) commun. Cette étude permettra de recueillir et d'analyser l'ensemble des données concernant la gestion actuelle des services et de déterminer les besoins futurs. Différents scénarii seront étudiés et concluront sur des propositions hiérarchisées de travaux (infrastructures, interconnexion, capacité de production, réseau, ...). Si les collectivités le souhaitent au vu des premiers résultats de l'étude, le marché comportera en option une étude patrimoniale permettant une connaissance plus poussée de l'état des réseaux et du patrimoine avec des propositions complémentaires de travaux afin d'améliorer la qualité du service et le rendement. Enfin, l'étude comportera également un volet concernant la gouvernance avec un état des lieux des services (administratif, financier, juridique, technique, ...) et l'analyse approfondie de différentes simulations de regroupements et de modes gestion (régie ou délégation de service). La comparaison de ces scénarii permettra aux collectivités de disposer d'éléments factuels sur les avantages et inconvénients de chacun.

Pour mener à bien cette étude, il est proposé de constituer un groupement de commandes dont le coordonnateur sera le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette afin de mener cette étude. La convention jointe à la présente délibération définit le fonctionnement administratif et financier de ce groupement.

Il est proposé d'avoir recours à l'assistance technique départementale pour la rédaction du dossier de consultations des entreprises et l'analyse des offres.

L'enveloppe financière prévisionnelle à la charge de la commune serait de 14.111,70 € HT. L'Agence de l'Eau Seine Normandie est susceptible de financer ce montant à hauteur de 80%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le 11^e programme de l'Agence de l'eau,

Considérant la nécessité d'apporter des améliorations au système d'eau potable de la commune, notamment concernant les problématiques de qualité de la ressource en eau / quantité de la ressource en eau / vieillissement des ouvrages ;

Considérant le besoin de la commune de disposer d'un bilan technico-économique du service en vue de concevoir et de mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux visant à améliorer la production, le transport et la distribution de l'eau potable ;

Considérant la loi NOTRe prévoyant le transfert des compétences Eau et Assainissement aux EPCI au plus tard en 2026 et la nécessité qui en découle d'étudier les différentes organisations possibles du service d'eau potable sur le territoire du Vexin Sud ;

Considérant le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie et particulièrement la conditionnalité des aides imposant que la commune possède un schéma directeur de moins de dix ans ;
Considérant l'éligibilité de la commune à l'assistance technique proposée par le département du Val d'Oise ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Vétheuil :

- DECIDE à l'unanimité de constituer un groupement de commandes pour le marché à passer dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'ensemble du périmètre des collectivités,
- DESIGNE à l'unanimité le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette comme coordonnateur du groupement de commandes,
- DESIGNE à l'unanimité Monsieur Didier DUFOURMANTEL, Maire-adjoint, titulaire, pour représenter la Commune de Vétheuil à la commission d'appel d'offre du groupement,
- DESIGNE à l'unanimité Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire, suppléante, pour représenter la Commune de Vétheuil à la commission d'appel d'offre du groupement,
- AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes et les avenants qui pourraient s'avérer nécessaires sous réserve que ceux-ci ne modifient pas les engagements financiers de la collectivité,
- AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à solliciter l'assistance technique départementale,
- DEMANDE à l'unanimité au coordonnateur de solliciter les subventions afférentes au schéma directeur d'alimentation en eau potable auprès des financeurs, notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Départemental du Val d'Oise,
- AUTORISE à l'unanimité le coordonnateur à percevoir ces subventions,
- AUTORISE à l'unanimité le versement d'avances à la collectivité coordinatrice,
- DECIDE à l'unanimité d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

3 DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022

Dans le cadre de la DETR 2022 la commune souhaite proposer plusieurs projets par ordre de priorité :

Bâtiments communaux et péri scolaire (restaurant scolaire et toilettes publiques) :

1 Création d'un nouveau plancher soutenant les toilettes du restaurant scolaire et toilettes publiques

Le plancher des toilettes publiques attenant à celui des sanitaires du restaurant scolaire doit être entièrement reconstruit, le bâtiment datant de plus de 100 ans. Les élèves ne peuvent plus accéder aux toilettes durant la période du déjeuner, le sol étant trop vétuste.

Un bureau d'étude structure a donné ses préconisations pour la réalisation des travaux futurs dont le montant s'élève à :

37 405 € HT soit 44 886 €TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une DETR de 45 % du montant hors taxes des travaux, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Cadre de vie

2 Aménagement du parking de la rue Soignée et mise en sécurité et accessibilité de la ruelle du Moutier.

La commune souhaite d'une part créer 10 places de stationnement sur un terrain rue Soignée à Vétheuil, ce qui permettrait de désengorger le centre-ville, et ainsi faciliter l'accès aux commerces (épicerie, boulangerie, pharmacie, médecins, poste, agences immobilières, brocanteurs, artisans, marché du vendredi), l'accès au bac fluvial situé sur les bords de Seine et d'autre part procéder à la

mise en sécurité de l'accessibilité de la ruelle du Moutier étroite et pentue pour les piétons et les habitants qui l'empruntent. Ces travaux s'élèvent à 67 000 € HT soit 80 400 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une DETR de 45 % du montant hors taxes des travaux afin de l'aider financièrement dans ce projet, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

3 Dispositif de sécurité et/ou nouvelles technologies de l'information et de la communication

Acquisition de postes informatiques

La commune souhaite se doter de deux nouveaux ordinateurs, les existants étant très anciens, les mises à jour n'étant plus actualisées, ils sont susceptibles de créer une faille dans le réseau de sécurité.

Des établissements publics ou collectivités voisins ayant subi récemment des attaques très importantes sur leurs données, le conseil municipal souhaite à l'unanimité solliciter une DETR à hauteur de 45 % du montant hors taxes des dépenses qui s'élève à 2521.80 € HT soit 3026.16 € TTC, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2022.

4 DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022

Dans le cadre de la DSIL 2022 la commune souhaite proposer deux projets par ordre de priorité :

Bâtiments communaux et péri scolaire (restaurant scolaire et toilettes publiques) :

1 Création d'un nouveau plancher soutenant les toilettes du restaurant scolaire et toilettes publiques

Le plancher des toilettes publiques attenant à celui des sanitaires du restaurant scolaire doit être entièrement reconstruit, le bâtiment datant de plus de 100 ans. Les élèves ne peuvent plus accéder aux toilettes durant la période du déjeuner, le sol étant trop vétuste.

Un bureau d'étude structure a donné ses préconisations pour la réalisation des travaux futurs dont le montant s'élève à :

37 405 € HT soit 44 886 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une DSIL de 35 % du montant hors taxes des travaux, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Cadre de vie

2 Aménagement du parking de la rue Soignée et mise en sécurité et accessibilité de la ruelle du Moutier.

La commune souhaite d'une part créer 10 places de stationnement sur un terrain rue Soignée à Vétheuil, ce qui permettrait de désengorger fortement le centre-ville, et ainsi faciliter l'accès aux commerces (épicerie, boulangerie, pharmacie, médecins, poste, agences immobilières, brocanteurs, artisans, marché du vendredi), l'accès au bac fluvial situé sur les bord de Seine et d'autre part procéder à la mise en sécurité de l'accessibilité de la petite ruelle du Moutier étroite et pentue pour les piétons et les habitants qui l'empruntent. Ces travaux s'élèvent à 67 000 € HT s'élève à 60 000 € HT soit 80 400 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une DSIL de 35 % du montant hors taxes des travaux afin de l'aider financièrement dans ce projet, autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

5 CREATION DES POSTES PILOTE ET MATELOT DU BAC FLUVIAL EN CONTRATS SAISONNIERS

Le bac fluvial entre Vétheuil et Lavacourt reprend ses traversées à partir du mois d'avril jusqu'en octobre 2022.

Des annonces ont été publiées sur le site de la commune, auprès de Pôle Emploi et de la mairie de Moisson.

Il est donc proposé de créer un poste de pilote et un poste de matelot en contrats saisonniers rémunérés sur le grade d'adjoint technique à raison de 20 h hebdomadaires chacun d'avril à octobre 2022.

Il est rappelé que le pilote et le matelot devront impérativement porter les équipements de sécurité pour toutes les traversées, mêmes celles qui les ramènent à leur domicile sur chaque berge respective.

Une réunion doit se tenir prochainement avec le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO)
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande, les crédits seront inscrits au budget 2022.

M. Olivier Rouche arrive à 20h05

6 CONTRATS SAISONNIERS REMUNERATION DIMANCHE ET JOURS FERIES PILOTE ET MATELOT

Afin d'appliquer une rémunération supplémentaire pour le pilote et le matelot sur les heures qui seront effectuées les dimanches et jours fériés les taux suivants sont proposés :

Dimanche taux horaire x 50 %

Jours fériés taux horaire x 50 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et dit que les crédits sont inscrits au budget 2022 de la commune.

7 CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35h) à compter du 1^{er} juin 2022, en raison de l'augmentation des divers travaux de voirie et d'entretien des bâtiments communaux de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande, dit que la vacance de poste sera publiée sur le site et panneaux d'affichage, que les crédits seront inscrits au budget 2022.

8 TARIFS LOCATION BAC FLUVIAL

Le bac peut être loué au public en dehors des périodes d'ouvertures habituelles, les tarifs du forfait de location s'établissent ainsi à partir du 1er avril 2022.

Forfait location 4 heures :300 €

Forfait location 8 heures :500 €

Forfait scolaire 2 heures : 200 € (uniquement pour les groupes scolaires)

Une interruption de 45 minutes du fonctionnement du bac sera observée par le personnel (pilote et matelot) pour la pause déjeuner.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

9 RECOURS A UNE SOCIETE D'INTERIM POUR RECRUTEMENT D'UN PILOTE ET D'UN MATELOT POUR LE BAC FLUVIAL

Il est proposé, pour le cas où le pilote et/ou le matelot du bac fluvial seraient absents que la commune de Vétheuil puisse avoir recours à une société d'intérim pour effectuer ces remplacements de l'équipage sur une courte durée.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition et dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

10 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (SIAA) – APPROBATION DES RETRAITS DE MEMBRES

Le retrait d'un membre du syndicat intercommunal d'assainissement autonome est organisé selon la procédure de l'article L.5211-19 du CGCT lequel précise :

" Une commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale, sauf s'il s'agit d'une communauté urbaine ou d'une métropole, dans les conditions prévues à l'article [L. 5211-25-1](#), avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement. A défaut d'accord entre l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et le conseil municipal concerné sur la répartition des biens ou du produit de leur réalisation et du solde de l'encours de la dette visés au 2° de l'article L. 5211-25-1, cette répartition est fixée par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés. Cet arrêté est pris dans un délai de six mois suivant la saisine du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou de l'une des communes concernées.

Le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au

mairie pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Lorsque la commune se retire d'un établissement public de coopération intercommunale membre d'un syndicat mixte, ce retrait entraîne la réduction du périmètre du syndicat mixte. Les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune sont déterminées par délibérations concordantes du conseil municipal de la commune et des organes délibérants du syndicat mixte et de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut d'accord, ces conditions sont arrêtées par le représentant de l'État.

La décision de retrait est prise par le ou les représentants de l'État dans le ou les départements concernés."

Il résulte de ce texte que trois conditions sont requises pour que le retrait soit effectué :

1. accord du comité syndical du SIAA (délibération du 18/10/21)
2. consentement d'une majorité qualifiée des membres du SIAA
3. autorisation du retrait par arrêté préfectoral

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Fontenay-en-Parisis, Villiers-le-Bel, Bouqueval, Ecouen, Epinay-Champlâtreux et Mareil-en-France

11 CONVENTION DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA MARPA A VETHEUIL

Il est proposé de renouveler la convention de prestations d'entretien des espaces verts de la MARPA avec la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS), le travail pour l'équipe technique de la commune de Vétheuil est évalué pour 14h par mois pour à un coût horaire de 22 € sur 12 mois soit 3696 € par an.

Les prestations prévues sont :

- tonte
- taille des haies, arbres et talus
- fauchage des talus
- préparation des massifs, suivi du fleurissement
- nettoyage des lichens et mousse des allées, terrasses et interstices au sol (**hors toiture**)
- enlèvement des herbes entre les joints au sol

La convention sera établie pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande, autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

12 Questions diverses :

12-1 Révision du PLU

Le bureau d'études en charge de la révision du PLU de la commune est dans l'attente de la réception du porter à connaissance de l'Etat spécifique pour Vétheuil.

12-2 Conférence des territoires

Les élus sont conviés par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) à la Conférence des territoires organisée le 20 avril 2022 à Villarceaux.

12.3 CCVVS Mutualisation

Une rencontre est prévue entre les élus et le délégué à la mutualisation de la CCVVS afin d'évoquer les différentes possibilités proposées dans ce domaine.

12-4 Conférence des Maires

La conférence des Maires aura lieu le 31 mai 2022 à Bray-Lû.

12-5 Association Bruit du Frigo

L'Association Bruit du Frigo organise au départ de Vétheuil une manifestation du 21 au 22 mai 2022. Il s'agit d'une marche, les glaneuses, d'une cinquantaine de personnes. La problématique du stationnement des véhicules des participants est étudiée par la commune.

12-6 SMIRTOM Pré-collectes

Plus de coût de pré-collecte pour Vétheuil mais d'autres communes continuent de contribuer.

12-7 Yvelines Restauration hausse tarifaire 2022

La société Yvelines Restauration indique qu'une hausse tarifaire 2022 sera appliquée sur le prix des repas compte tenu de l'augmentation des coûts subie par le traiteur.

12-8 Vente parcelle B 514

Le propriétaire de la parcelle B 514 souhaite la vendre, la commune pourrait se porter acquéreur mais le prix proposé est trop élevé pour un terrain situé en zone N, le propriétaire sera contacté.

12-9 Réunion publique projet Aménagement Place de la Mairie

Une réunion publique concernant l'aménagement de la Place de la Mairie sera organisée le samedi 2 avril 2022 de 10h à 12h au foyer rural de Vétheuil.

12-10 Dons Ukraine

La commune de Vétheuil en partenariat avec le foyer rural remercie vivement toutes les personnes qui ont participé à la collecte des nombreux dons pour l'Ukraine.

Divers dons peuvent encore être déposés à la CCVVS à Magny -en-Vexin dont des camions partent pour une livraison à la frontière ukrainienne.

Les produits demandés en urgence sont :

Lotion antiseptique, Bétadine, compresses, biberons et tétines, lait maternisé, médicaments, protections pour personnes âgées, rasoirs, brosses à dents, mousse à raser, conserves à manger de suite (thon, sardines etc...)

Pas de vêtements

12-11 Accueil d'ukréniens

Les personnes souhaitant accueillir des ukrainiens peuvent contacter la préfecture ainsi que les sites suivants :

<https://parrainage.refugies.info> ou

<https://www.diplomatie.gouv.fr>

12-12 Association les Coquelicots

L'association les Coquelicots cesse son activité, il n'y aura donc pas de festival de musique, ni de brocante sauf à ce qu'une autre association veuille reprendre ces manifestations.

12-13 Journée de nettoyage de printemps le 26 mars 2022

Une journée de nettoyage de printemps est organisée par la CCVVS le samedi 26 mars 2022 de 9h30 à 12h sur les bords de Seine à Vétheuil.

Monsieur Julien Masson viendra apporter son aide avec ses canoés dans cette opération.

Les déchets récupérés seront déposés en bas de la rue de Seine pour être ramassés le lundi 28 mars par une société que la CCVVS a recrutée pour cette opération.

Il est proposé également de contacter des associations proches de la nature, afin de leur demander leur concours dans ce type de manifestation.

12-14 Forage sur le plateau de Banthelu

Les élus s'interrogent sur des travaux qui sembleraient ressembler à un forage d'eau situé sur des parcelles de terrains à Banthelu.

Le département sera contacté afin de connaître la destination de ces opérations qui semble en contradiction avec les différentes directives de protection de la ressource en eau.

Madame le Maire lève la séance à 21h20.